

16 septembre 2013

SYNTHÈSE

La réunion, présidée par Pierre Audibert, s'est déroulée en deux temps : un point sur les statistiques publiques sur les déchets avec une présentation plus spécifique sur le gaspillage alimentaire, suivi d'un débat des propositions d'avis moyen terme 2014-2018 concernant l'environnement et le développement durable.

En matière de statistiques sur les déchets, Sylvain Moreau rappelle en préambule les textes juridiques relatifs à la récupération des matériaux et à l'élimination des déchets au niveau européen et au niveau national avec la loi Grenelle, puis la mission du SOeS¹ en matière de déchets qui est notamment de fournir des mesures pour leur suivi. La collecte des données en la matière implique tant l'utilisation de données administratives, de données issues des professionnels, que de résultats d'enquêtes effectuées par le SOeS (construction, transport), par l'Ademe (déchets ménagers et de certaines filières), par l'Insee (déchets industriels non dangereux et du commerce) et par le SSP² (déchets agricoles). Il ajoute qu'actuellement il manque des observations portant sur **une partie du secteur tertiaire -dont les hôpitaux-**, sur les **déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales (bio-déchets)** et sur le **gaspillage alimentaire**.

Thibaut Nancy³ présente alors la nouvelle politique publique de lutte contre le gaspillage alimentaire, menée par le Ministre délégué en charge de l'agroalimentaire et en étroite collaboration avec le Medde⁴ et l'Ademe. Les grands axes d'action ont été élaborés par plusieurs groupes de travail, associant l'ensemble des acteurs (producteurs, marchés de gros, industrie agroalimentaire, grande distribution...) de la chaîne alimentaire et sont présentés dans le [pacte national contre le gaspillage alimentaire](#). Pour mener à bien les mesures qui seront mises en œuvre et les évaluer, il est demandé à la statistique publique de **se mobiliser afin de fournir des indicateurs nationaux fiables, consolidés et durables**, voire d'envisager un volet « gaspillage alimentaire » au sein d'enquêtes liées à la consommation. A terme, la stratégie engagée devrait permettre, d'ici 2025, de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire.

Pierre Galio rappelle le statut et le rôle de l'Ademe⁵ dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'État dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Il précise le rôle d'expertise, de conseil et d'aide à la décision de l'Ademe auprès de l'ensemble des composantes de la société au niveau national mais **également au niveau local**. En effet, en matière de déchets, les acteurs locaux sont concernés à double titre : ils sont partie prenante dans la [planification territoriale des déchets](#) d'une part et répondent aux enquêtes organisées par l'Ademe (Itom⁶ et Collecte⁷) d'autre part. L'enquête « Collecte », organisée en partenariat avec les conseils généraux, l'Insee, les observatoires régionaux..., **interroge environ 3 000 EPCI ou communes indépendantes** à compétence de collecte de déchets. Cette observation permet la fourniture d'indicateurs propres à suivre et à évaluer les actions de politiques publiques, d'établir une **comparaison territoriale**, et d'obtenir des éléments d'analyse complémentaires. S'élabore ainsi peu à peu, **entre des acteurs très variés, un langage commun**, élément indispensable à la **définition d'objectifs partagés**.

En parallèle, l'Ademe a développé **une matrice permettant de mieux appréhender les coûts du service public de gestion des déchets**, par flux et par étape de gestion, permettant entre autre d'**évaluer l'impact des diverses aides** et politiques publiques mises en place. La base [SINOE® déchets](#) rassemble et valorise -cartographies, tableaux statistiques...- les données collectées sur tout type de déchets. Par ailleurs, est en cours de réflexion une **prochaine campagne de caractérisation des ordures ménagères⁸ -dont alimentaires-** qui s'organise généralement tous les 10 ans. Cette étude poussée permettra d'orienter la politique « déchets ».

¹ Service de l'Observation et des statistiques - Commissariat général au développement durable

² Service de la statistique et de la prospective - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

³ Conseiller en charge des discours et de la prospective auprès du Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire

⁴ Ministère de l'écologie et du développement durable

⁵ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

⁶ Installations de Traitement des Ordures Ménagères

⁷ Collecte des déchets ménagers et assimilés

⁸ Modecom : MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères.

Cependant demeurent encore peu observés **les flux des déchets d'activités économiques (DAE), les déchets du BTP au niveau local** tandis que le nouveau plan de prévention 2014-2020 apporte de nouvelles problématiques **dont le gaspillage alimentaire, les déchets marins...** Pierre Galio signifie que dans une période de contrainte budgétaire qui ne permet pas de multiplier des enquêtes coûteuses, alors que les besoins d'information se font croissants, il serait souhaitable que les **différents acteurs puissent échanger plus aisément les données -sécurisées et documentées-** qu'ils détiennent.

Xavier Ghewy débute son intervention en précisant que le concept même de déchets⁹ évolue : malgré les nomenclatures détaillées officielles, il demeure encore difficile à appréhender, d'autant que les déchets se présentent actuellement comme un gisement potentiel de ressources (économie circulaire). Il rappelle que la réponse à la demande de données est à la fois européenne (Eurostat, pour mesurer les efforts réalisés par chaque pays sur la gestion des déchets, effectuer la comparaison internationale quand elle est possible et pour la mise en œuvre de politiques communautaires) et nationale (les acteurs publics, les professionnels et le public). Il rajoute que malgré les nombreuses données disponibles demeurent quelques manques sur des problématiques récentes comme les **importations-exportations des déchets -en particulier produits électroniques-**, tandis que l'enrichissement et le décloisonnement des fichiers administratifs pourraient permettre le **rapprochement entre la production des déchets par secteur d'activité économique et le traitement de ces déchets, une aide à la mesure du gaspillage alimentaire à chaque étape de la chaîne alimentaire.** Sur ce dernier point, il rejoint la demande de Thibaut Nancy pour un recueil de données à partir de nouvelles enquêtes statistiques ou par ajout de questions à des enquêtes existantes -Budget de famille, par exemple-, pour une meilleure connaissance de la production organique de déchets et le taux de gaspillage alimentaire.

Lors des échanges avec les participants, il ressort la nécessité de poursuivre l'effort en matière de production de données sur les déchets et leur valorisation, **sur l'harmonisation des méthodologies et des terminologies**, sur la collecte d'informations auprès des **entreprises de taille intermédiaire**, sur la production de données **sur la démolition** et sur les déchets directement envoyés dans les filières de recyclage, sur le **besoin de faciliter aux acteurs locaux l'accès aux données détaillées** disponibles sur les déchets d'activité économique (DAE) issues d'enquêtes statistiques publiques. Il est noté la **difficulté d'établir des comparaisons européennes** sur ce thème en général à partir des données dont dispose Eurostat.

En seconde partie de séance, Claire Plateau rappelle que la stratégie nationale de développement durable s'achève fin 2013. Elle indique que le décret [n° 2013-753 du 16 août 2013](#) crée le Conseil national de la transition écologique (CNTE), nouvelle instance de dialogue en matière de transition écologique et de développement durable. Elle en présente la composition, les objectifs et le fonctionnement -dont la création de commissions spécialisées, en particulier une chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte sous la présidence du chef du SOeS. André-Jean Guérin **s'interroge de la suite qui sera donnée aux nombreux travaux entrepris sous l'instance de concertation précédente en matière d'indicateurs** de développement durable et de bien-être, ainsi qu'aux préconisations du rapport Stiglitz. Sylvain Moreau indique qu'une réunion est programmée pour faire un bilan des indicateurs déjà développés et réfléchir aux travaux à venir à la lumière des attendus de la future stratégie nationale de transition écologique, dont l'articulation avec les travaux de « France 2025 » est cours de réflexion, complète Yann Gourio du CGDD¹⁰.

En fin de séance sont abordés les projets d'avis de moyen de terme 2014-2018 qui seront examinés en assemblée plénière du Cnis en janvier 2014 et qui définiront la feuille de route de la statistique publique. Il est donc proposé de les compléter par les points saillants relevés au cours de cette séance. Sont également discutées les remarques sur ces avis parvenues par ailleurs au secrétariat général du Cnis -inégalités de niveau de vie par catégorie de ménages, accès aux données sur l'énergie produite par certains producteurs hors statistique publique, trames vertes et bleues, emplois liés à la biodiversité-. Un participant émet également le besoin d'élaborer une statistique publique sur l'eau, et plus précisément un lexique de l'eau.

Le Président clôt la séance en rappelant qu'il est encore possible à chacun d'exprimer d'ici la fin de l'année ses attentes en matière de statistiques publiques sur l'environnement et le développement durable.

⁹ Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. *Source : Code de l'environnement*

¹⁰ Commissariat Général au Développement Durable